

Séance d'information - 7 avril 2021
Réaménagement de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis
Questions et réponses

| | |
|--|----|
| CONCEPTION ET AMÉNAGEMENTS | 1 |
| VÉGÉTATION | 7 |
| TRAVAUX / ÉCHÉANCIER / GESTION DES IMPACTS | 9 |
| STATIONNEMENT | 15 |
| CIRCULATION ET SÉCURITÉ | 17 |
| DÉPLACEMENTS ACTIFS ET VOIES CYCLABLES | 20 |
| ARCHÉOLOGIE ET PATRIMOINE | 22 |
| DIVERS | 23 |

CONCEPTION ET AMÉNAGEMENTS

1. Question de M. Simon Brulotte

Est-ce qu'il est prévu d'avoir un parc à chien au coin des avenues des Pins et du Parc?

Réponse:

La Ville est consciente qu'il y a un besoin pour un parc à chien dans le secteur. Au sud de l'avenue des Pins, il n'est pas prévu d'avoir un parc à chien dans le parc Lucia-Kowaluk qui sera réaménagé d'ici 2022. Au nord de l'avenue des Pins, différentes options sont en cours d'analyse dans le cadre du plan directeur du parc Jeanne-Mance et de la Côte Placide.

2. Question de Julie Bellerive

L'espace de l'ancienne station-service sera-t-il converti en « chargeur électrique » pour vélos et voitures ?

Réponse:

Non. À la séance du 7 décembre 2020, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a autorisé un projet particulier de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la construction d'un bâtiment mixte de 4 étages avec mezzanine sur le terrain de l'ancienne station service à l'angle Saint-Denis et Des Pins. Le projet inclut un rez-de-chaussée commercial, ainsi que trois étages et une mezzanine résidentiels occupés par 33 logements. Du verdissement est prévu sur l'avenue Des Pins, en complément avec celui du projet des Pins, et il est prévu que le coin soit ouvert sur l'intersection.

Une présentation du projet peut être consultée sur le site suivant:

<https://montreal.ca/articles/urbanisme-consultations-ecrites-octobre-7089>

Une fois l'autorisation par PPCMOI obtenue, les propriétaires doivent déposer une demande et obtenir un permis de construction de l'arrondissement avant de planifier le début du chantier.

3. Question de Jean-Marc LeBlanc

Est-ce qu'il y aura des bornes de recharges pour voiture électrique car il n'y a pas de rue entre plusieurs rues, donc pas de possibilité pour les bornes de recharge personnelle?

Réponse:

Non, aucune nouvelle borne de recharge électrique n'est prévue dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue des Pins, car le projet concerne essentiellement des tronçons où le stationnement est interdit. Par ailleurs, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a décrété un moratoire sur l'installation de nouvelles bornes de recharge.

4. Question de Simon Brulotte

Est-ce qu'il est prévu d'éloigner les poubelles du mobilier urbain (banc et autres sièges)?

Réponse:

Oui. Les corbeilles à ordures seront positionnées de sorte à ne pas nuire aux personnes qui utilisent le mobilier urbain.

5. Question de Magali Bebronne

Grâce aux seuils prévus aux intersections, les piétons n'auront plus les pieds dans la slush quand ils traverseront en hiver?

Réponse:

Effectivement, les traverses piétonnes seront légèrement surélevées par rapport au niveau de la chaussée. La neige fondue s'écoulera donc vers les puisards qui seront positionnés au point bas, au niveau de la chaussée.

6. Anonyme

Est-ce que vous avez considéré du béton préfabriqué ou d'autres matériaux plus durs pour la bordure piétonne?

Réponse:

Des bordures en granite sont prévues entre la chaussée et la bande de plantation. Une deuxième bordure en granite est également prévue entre la piste cyclable et le trottoir. Le granite est un matériau noble et résistant qui pourra résister aux dommages causés par les opérations de déneigement pour les prochaines décennies.

7. Question de Stanislas Malecki:

Quel est le budget d'aménagement (hors infrastructures)?

Réponse:

Le budget du projet est de 40,4 M\$, avec environ 55% des coûts pour les infrastructures souterraines et 45% pour les aménagements de surface.

8. Question de Raphaël Obonsawin:

Est ce que les trottoirs seront élargis, assez pour le passage de fauteuils roulant face à face ?

Réponse:

Oui. Les trottoirs seront légèrement élargis et leur largeur variera entre 1,8 et 2,0 m. Les personnes se déplaçant en fauteuil roulant ont besoin d'un espace de passage minimal de

0,8 m. Ainsi deux fauteuils roulants occupant 1,6 m peuvent se croiser ponctuellement sur un trottoir de 1,8 m.

9. Question de Lydia Yakonowsky:

Allez-vous en profiter pour revitaliser la rue Saint-Dominique en même temps? Ou est-ce que ce projet risque de remettre sa revitalisation à plus tard?

Réponse:

Le réaménagement de la rue Saint-Dominique entre l'avenue des Pins et la rue Prince-Arthur est prévu en 2022. Nous vous invitons à vous informer auprès des élus de l'arrondissement au cours des prochains mois pour plus d'information à ce sujet.

10. Anonyme:

Comment avez vous pris en compte les nuisances nocturnes apportées par les clients des boîtes de nuit, nuisances sonores, gestion des déchets, utilisation des bancs qui seront disponibles tout le long de des Pins?

Réponse:

Aucun banc n'a été placé en face de résidences; les bancs sont plutôt placés en bordure des commerces, de l'église ou du théâtre. Les saillies que l'on retrouve en face des résidences sont composées de végétaux seulement.

11. Question de Jean-Claude Bélanger:

A-t-on repensé le positionnement des bornes-fontaines en fonction des saillies de trottoir. On pourrait peut-être ainsi récupérer quelques espaces de stationnement. Cela n'enlèvera rien au piétons .

Réponse:

Oui. Lorsque c'est possible, les bornes-fontaines seront intégrées aux saillies de trottoir.

12. Question de Dimitri Roussopoulos:

At the head of rue Jeanne-Mance, facing av des Pins, there will be a green space. But there was a reference to placing a statue.

Réponse:

Effectivement, il est prévu d'installer une œuvre d'art dans la future placette Jeanne-Mance, pour honorer la profession d'infirmières au Québec. Les détails seront annoncés ultérieurement par la Ville.

13. Anonyme :

Le mobilier urbain risque t-il de cacher des relais 5G comme c'est le cas parfois?

La Ville n'a pas autorisé d'installation de relais 5G sur son mobilier urbain, à l'exception du secteur du projet pilote urbain 5G. Plus de détails sont disponibles sur le site suivant: <https://montreal.ca/articles/projet-pilote-urbain-5g-9155>

14. Question de Ronald Gallant:

The intersections appear to be marked by paint for pedestrian crossing. This disappears in the winter. Can there be a more permanent solution?

Réponse:

Oui, contrairement à la pratique générale à la Ville, nous utiliserons des produits de marquage de moyenne durée pour ce projet.

15. Question de Coralie Munier:

Est-il prévu de créer de nouveaux passages pour piétons? Est-ce qu'un passage est prévu au niveau de Bullion?

Réponse:

Non, de nouveaux passages piétons ne sont pas prévus avec le projet. Les normes de la Ville ne permettent pas d'implanter de nouveaux passages piétons s'ils ne sont pas protégés par un feu de circulation ou un panneau d'arrêt. Il n'est pas possible d'installer un nouveau feu au carrefour de Bullion, en raison de la proximité avec les feux des carrefours adjacents (Coloniale et Hôtel-de-Ville). De plus, il n'est pas souhaitable d'implanter un panneau d'arrêt sur le réseau artériel.

16. Question de Jean-Marc LeBlanc:

Pourrons nous avoir bientôt des bornes de recharges pour voitures électriques sur les rues transversales ?

Réponse:

Le conseil d'arrondissement a décrété un moratoire sur l'installation de nouvelles bornes de recharge électrique. Nous vous invitons à contacter les élus locaux pour plus de précisions à ce sujet.

17. Anonyme:

Dans les salons en pavé des saillies des rues perpendiculaires, plusieurs pavés sont coupés sur la longueur ou en L (dans les plans d'exécution). Afin de réduire les déchets de chantier et d'améliorer la longévité de l'aménagement (éviter que les pavés en L fendent avec le temps), pourquoi ne pas avoir calepiné de manière à éviter ces exceptions?

Réponse:

Les plans pour soumission proposent une disposition pour les pavés de béton. L'arrangement final des pavés sera ajusté en fonction des conditions réelles de chantier et approuvé par l'équipe de surveillance et ce, en accord avec le devis technique prévu pour ces travaux (art.7,DTNI-3C).

18. Question de Christine Daviault :

Qu'en est il de l'étroitesse exagérée du trottoir nord-est Des Pins-St-Urbain?

Réponse:

Les trottoirs prévus auront minimalement 1,8 m de largeur. Ce dégagement permettra à deux personnes se déplaçant en fauteuil roulant de se croiser en toute sécurité. D'autre part, la plupart des fûts d'éclairage, des feux de circulation, des poteaux de signalisation et des corbeilles à ordures seront déplacés vers la bande de plantation afin de maximiser l'espace réservé à la circulation piétonne.

19. Anonyme:

Quelle sera la différence de niveau entre la piste cyclable et le trottoir? Est ce qu'il y aura une bordure classique (perpendiculaire) ou est ce que cela sera une bordure franchissable ?

Réponse:

Une différence de niveau de 6 cm est prévue entre la piste cyclable et le trottoir. En prévision de l'important achalandage sur l'avenue des Pins, une bordure classique sera construite afin de délimiter clairement les corridors cyclistes et piétonniers.

20. Anonyme:

Est-ce que les équipes de déneigement ont soulevé des enjeux relatifs à ce type d'aménagement (à demi niveau)?

Réponse:

L'équipe responsable du déneigement a vu et approuvé le concept d'aménagement. Le trottoir et la piste cyclable seront déneigés par deux véhicules différents, se suivant de près. La neige sur le trottoir sera poussée vers la piste cyclable, puis la neige sur la piste cyclable sera poussée vers la bande de plantation. Lors des périodes de chargement de la neige, soit environ cinq fois par année, la neige sur la bande de plantation sera poussée dans la rue pour être chargée par la souffleuse.

21. Question de Sabine Thuilleaux :

Pensez-vous qu'un aménagement des trottoirs tel que vous l'envisagez sera propice à l'ouverture de commerces locaux? Avez-vous pensé à ce facteur?

Réponse:

Oui, puisque la rue sera plus conviviale pour les piétons et les cyclistes, cela favorisera l'achalandage local dans les commerces. De plus, les petits salons urbains sur les saillies de trottoirs sur les rues locales soutiendront les commerces locaux, comme les dépanneurs, les cafés, les marchands de crème glacée, etc.

22. Question de Claudia Gamboa:

Is it possible to have some benches by the side of the Jean Coutu, the sidewalk in that part is wider and very grey?

Réponse:

La Ville ne pourra pas aménager cet espace, car ce terrain appartient à un propriétaire privé.

23. Question de Genoveffa Fiorin :

Les terrasses pour les commerçants seront-elles possibles ?

Réponse:

Non, les terrasses ne seront pas possibles sur l'avenue des Pins, en raison de la présence des pistes cyclables.

24. Anonyme:

L'administration nous avait promis, il y a plusieurs années, des saillies de trottoir au coin de Drolet et Square Saint-Louis, afin d'empêcher les camions de livraison de s'y stationner pour faire la livraison par la ruelle entre Saint-Denis et Drolet. Si je comprends bien, les saillies de trottoir se trouveront au coin de des Pins et des rues transversales?

Réponse:

Oui, des saillies de trottoirs seront implantées sur la majorité des rues transversales à l'avenue des Pins.

25. Question de Martin Boisjoly:

Allez-vous revoir la signalisation au coin de St-Laurent et des Pins? Le temps pour les piétons, les voitures et les vélos. Il est très difficile de tourner pour les voitures.

Réponse:

Oui, une nouvelle séquence du feu de circulation sera implantée avec le projet, et la phase protégée de virage à gauche de l'ouest vers le nord sera maintenue. Pour le moment, il n'est pas prévu d'implanter une phase exclusive pour les cyclistes.

VÉGÉTATION

26. Question de Maxime Arnoldi

L'avenue des Pins manque cruellement d'arbres, et les trottoirs ont besoin d'être élargis. Qu'est-ce qui est prévu à cet effet?

Réponse:

Plus de 150 arbres sont ajoutés avec le projet, et les huit arbres actuels devant l'Hôtel-Dieu sont conservés.

En raison des contraintes d'emprise, les trottoirs ne sont qu'élargis légèrement. Par contre, de nombreux obstacles qui sont actuellement sur les trottoirs (signalisation, éclairage, feux de circulation) seront relocalisés dans les bandes de plantation et libéreront le corridor de marche. De plus, lors des jours de collecte, les riverains de l'avenue des Pins pourront placer leurs matières résiduelles dans les portions en béton des bandes de plantation, ce qui libérera les trottoirs de l'avenue des Pins.

27. Question de Maxime Arnoldi

Est-ce qu'on ajoutera une bande gazonnée?

Réponse:

Non, l'ajout d'une bande gazonnée n'est pas prévue. Par contre, des fosses de plantation d'une longueur de 4 m sont prévues dans la bande de plantation. Ces fosses, ainsi que l'espace à l'intérieur des saillies de trottoirs, seront plantées de vivaces qui égayeront le quartier.

28. Question de Stanislas Malecki

Quel sera l'âge des arbres plantés?

Réponse:

Les arbres plantés auront environ 3 m de haut. Outre leur haute résistance aux sels de déglaçage, les arbres ont été sélectionnés pour leurs vitesses de croissance, de sorte qu'une généreuse canopée végétale puisse se développer rapidement au cours des prochaines années.

29. Question de Robert Guérin:

Qu'est-il prévu pour assurer le remplacement des arbres qui ne survivront pas les premières années suite au projet?

Les arbres plantés seront sous la garantie de l'entrepreneur durant la première année. Pour les années subséquentes, l'entretien et le remplacement des arbres seront sous la responsabilité de l'arrondissement. D'autre part, afin d'augmenter les chances de survie des arbres, le projet prévoit l'installation d'un système d'irrigation automatique et de cellules d'enracinement qui fourniront environ 10 m³ de terre par arbre.

30. Question de Lucie Chicoine / de Christophe Chevreuil / de Bertrand Goutorbe / de Jacques Nacouzi / de Monique Trudel
Pourquoi ne plantez vous pas de pins?

Réponse:

Les pins ne résistent pas bien aux embruns salins et aux conditions de survie difficiles en milieu urbain. De plus, les pins ne constituent pas de bons arbres d'alignement sur rue, car les branches sont basses et la canopée en hauteur est faible. La Ville s'est donnée comme objectif d'atteindre un indice de canopée de 25% d'ici 2025 et l'ajout de pins ne contribuerait pas à cet objectif.

31. Question de Grégory Taillon:

Dans la bande de plantation, la végétation est en alternance avec des dalles de béton. Pourquoi ne pas végétaliser cette bande en continu comme c'est le cas sur Rachel?

Réponse:

La surface en béton entre deux fosses de plantation permet aux riverains de déposer les sacs à ordures et de recyclage en bordure de chaussée. Les éboueurs pourront effectuer leur travail plus rapidement et ainsi minimiser l'impact sur la circulation routière. D'autre part, ces espaces permettent également aux tracteurs de déneigement de pousser la neige accumulée vers la chaussée lors des opérations de chargement de la neige.

32. Question de Serge Labrecque :

Est-ce que vous avez choisi des plantes indigènes qui vont bénéficier des pollinisateurs?

Réponse:

Certains des arbres sélectionnés comme le micocoulier et l'amélanchier sont indigènes. D'autres, comme les ormes, sont des espèces hybrides et ont été choisis pour leur résistance à la maladie hollandaise. Les pollinisateurs vont apprécier des plantes comme l'allium, l'aster, l'échinacée, l'hémérocalle et la sauge dont la floraison varie à différents moments de l'année.

TRAVAUX / ÉCHÉANCIER / GESTION DES IMPACTS

*Une deuxième séance d'information sera organisée avant le début des travaux pour discuter de ces points.

33. Question de Cynthia Ménard

Est-ce que des travaux sont prévus cet été sur la rue Drolet entre St-Louis et des Pins?

Réponse:

Dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue des Pins, des travaux de réhabilitation de la conduite d'égout auront lieu sur la rue Drolet, entre la rue Roy et le

Square Saint-Louis. Ces travaux n'impliquent pas la démolition de la chaussée et sont réalisés en quelques jours seulement, le temps d'insérer une gaine dans la conduite d'égout actuelle, à partir des regards actuels. Par ailleurs, la rue Drolet sera reconstruite sur une distance de 15 m au sud de l'avenue des Pins, pour implanter une saillie de trottoir.

34. Question de Diana Pinzon

Quand avez-vous averti les propriétaires du projet?

Réponse:

35. Les commerçants de l'avenue des Pins ont été rencontrés par Marianne Giguère, élue du Plateau Mont-Royal et responsable des transports actifs, au moment de l'enlèvement du stationnement et de l'implantation des bandes cyclables en 2018. À ce moment, il avait été annoncé que la Ville allait réaménager l'avenue des Pins au cours des prochaines années. Le projet de l'avenue des Pins est annoncé au Programme triennal d'immobilisations de la Ville depuis 2020. Plus récemment, les commerçants bordant le lot 1 du projet (Saint-Laurent - Saint-Denis), ont été rencontrés le 30 mars 2021.

36. Question de Raphaël Obonsawin:

Pourquoi l'aménagement n'a pas été réalisé durant les travaux de voirie / infrastructure de l'été dernier ?

Réponse:

Le projet de réaménagement de l'avenue des Pins est un projet complexe qui a pris plusieurs années à élaborer: études préliminaires, avant-projet, plans et devis, appel d'offres et octroi. Le projet n'était pas prêt à aller de l'avant en 2020.

37. Anonyme

Que vont faire les commerçants avec 3 ans de construction sur cette artère ? Ceci suite aux deux ans sur St-Denis?

Réponse:

La Ville de Montréal est consciente que la situation pourra être difficile pour les commerçants. En conséquence, elle met à la disposition des commerçants, le programme "Aide financière aux commerces affectés par des travaux majeurs". L'aide financière, qui peut atteindre jusqu'à 40 000\$ par exercice financier, est calculée en fonction de la perte réelle des commerçants.

La perte de bénéfice brut des commerçants est calculée en comparant le bénéfice brut enregistré au cours de tout exercice financier qui a cours pendant le chantier, avec celui réalisé lors d'exercices financiers comparables avant le chantier. Le premier 5% de la perte de bénéfice brut constaté pour un exercice financier n'est pas couvert par le programme de subvention.

38. Anonyme

Quelles mesures sont prévues en éclairage pour assurer la réduction de la pollution lumineuse? Surtout en ce qui a trait au confort visuel.

Réponse:

Des études photométriques ont été réalisées afin d'assurer un éclairage adéquat et sécuritaire du domaine public. De plus, les nouveaux modèles de lampadaires utilisés par la Ville ont été conçus pour diriger le faisceau lumineux vers la rue et ainsi diminuer la pollution lumineuse. Finalement, le tronçon entre l'avenue du Parc et la rue St-Urbain fait partie de la zone ÉCO. L'éclairage de rue a été conçu pour ne pas nuire aux habitats naturels se trouvant autour du mont Royal.

39. Question de Julie Ogee:

Qu'est-ce qui sera fait pour limiter l'impact des bruits liés aux travaux pour l'environnement, notamment pour l'école située directement sur l'avenue des Pins ?

Réponse:

L'équipe de projet a rencontré la direction de l'école au Pied-de-la-Montagne située sur l'avenue des Pins. Ainsi, le calendrier des travaux a été ajusté afin de maximiser les travaux en période estivale pour minimiser l'impact des travaux sur les opérations normales de l'école. Autrement, pour contrôler le bruit, la Ville impose désormais l'utilisation d'alarmes à large bande (alarme de recul) pour la machinerie, contrôle les chemins de camionnage et limite la période de travaux entre 7 h et 19 h du lundi au vendredi.

40. Question de Xavier Bonotto:

À quel moment le contact de l'agent de liaison sera-t-il disponible?

Réponse:

L'agent de liaison sera en poste au courant du mois de juillet. La Ville diffusera les coordonnées de l'agent de liaison aux riverains à ce moment-là.

41. Question de Christine Daviault:

Notre maison date de 1883, comment allez-vous faire pour protéger les propriétés?

Réponse:

Nous sommes conscients du risque posé par les propriétés anciennes et par le fait que les sols sont argileux dans le secteur. Par conséquent, nous avons prévu un programme de suivi des vibrations pour les propriétés aux abords immédiats du chantier. Avant le début du chantier, un sous-traitant de l'entrepreneur viendra prendre des photos de vos murs extérieurs et intérieurs pour documenter la situation actuelle. Durant le chantier, nous installerons des sismographes pour connaître en tout temps le niveau de vibrations sur le chantier. L'entrepreneur ajustera ses méthodes de travail en fonction des relevés des sismographes pour minimiser les vibrations. Si des fissures devaient apparaître

dans votre édifice, l'agent de liaison de la Ville vous appuierait pour que vous déposez un recours envers l'entrepreneur. Selon notre expérience, 80% des recours se règlent à l'amiable.

42. Question de Xavier Bonotto:

Quels niveaux de bruit et de vibrations sont à espérer?

Réponse:

Pour le bruit, le niveau sonore ambiant ne devrait pas dépasser 75 décibels (dBA). Pour les vibrations, nous avons prévu un programme de suivi des vibrations pour les propriétés aux abords immédiats du chantier. Des sismographes seront installés durant le chantier pour connaître en tout temps le niveau de vibrations sur le chantier.

L'entrepreneur ajustera ses méthodes de travail en fonction des relevés des sismographes pour minimiser les vibrations.

43. Anonyme:

Avez-vous une estimation sur l'augmentation des taxes ?

Réponse:

Le projet est inscrit au programme triennal d'immobilisation de la Ville et aucune augmentation des taxes n'est nécessaire afin de le financer. Par ailleurs, la bonification importante de l'aménagement urbain pourrait avoir un impact à la hausse sur la valeur foncière des propriétés situées immédiatement sur l'avenue des Pins, ce qui pourrait se traduire par de légères hausses de taxes pour ces propriétés. Toutefois, ces hausses sont compensées par le fait que la Ville ajuste à la baisse son taux de taxation quand les valeurs foncières augmentent.

44. Question de J. Serge Sasseville:

Quelle(s) section(s) de l'avenue des Pins sera (seront) fermée(s) pendant 3 ans tel que mentionné?

Réponse:

Aucun tronçon de l'avenue des Pins ne sera fermé pendant trois ans. Pour la construction du lot 1 du projet, le tronçon entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Denis sera fermé de juillet 2021 à novembre 2022. Pour la construction du lot 2, soit entre l'avenue du Parc et le boulevard Saint-Laurent, il y aura des fermetures en 2022 et 2023.

45. Anonyme :

Les travaux vont-ils interférer avec le réaménagement des terrasses Roy ?

Réponse:

Non. Le réaménagement permanent des Terrasses Roy, entre l'avenue Coloniale et la rue de Bullion, par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est toujours prévu cet été.

46. Question de Xavier Bonotto:

Lors des travaux d'infrastructures, quels types de coupures (électricité, eau) doivent être attendues?

Réponse:

Des coupures d'eau seront nécessaires pour assurer le branchement des propriétés au réseau d'alimentation d'eau temporaire puis lors du branchement au nouveau réseau d'aqueduc. Ces coupures seront annoncées 48 heures à l'avance par l'entrepreneur. Aucune coupure d'électricité n'est prévue dans le cadre de ces travaux.

47. Question de Richard Leroux:

L'avenue des Pins sera fermée de juillet 2021 jusqu'à novembre 2022?

Réponse:

Effectivement, le tronçon de l'avenue des Pins entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Denis sera fermé de juillet 2021 à novembre 2022. Le tronçon entre l'avenue du Parc et le boulevard Saint-Laurent sera fermé en 2022 et 2023, selon un échéancier qui reste à préciser.

48. Question de Sandrine Belleteste:

Va-t-il falloir aviser nos assurances de maison de ces travaux, car les services d'incendie ne pourront pas intervenir rapidement en cas de feu?

Réponse:

Non, ça ne sera pas nécessaire. Le devis prévoit que tous les bâtiments doivent demeurer accessibles en tout temps par les camions du service d'incendie.

49. Question de Pierre Constantin :

Une rue comme Drolet (par exemple) entre Saint-Louis et des pins étant assez étroite et débouchant sur des pins. Comment allons nous pouvoir sortir de la rue pendant les travaux sachant qu'un double sens est impossible sur la rue Drolet ? (Si un double sens est organisé comment prévoir les répercussions sur les stationnements résidentiels?)

Réponse:

Durant le chantier, le sens de circulation de la rue Drolet sera changé vers le sud entre l'avenue des Pins et la rue du Square-Saint-Louis. La rue Drolet sera accessible depuis la rue Roy. Les détails du plan de maintien de la circulation seront présentés lors de la deuxième soirée d'information sur le projet, prévue en juillet.

50. Question de John Reber:

Pendant les travaux sur les égouts, quelles mesures vont être prises pour éviter l'infestation de rats qui se déplaceront vers les terrains privés, comme c'était le cas dans le passé?

Réponse:

Les riverains sont invités à contacter le 311 pour signaler la présence de rats sur le domaine public ou privé. Une équipe déployée par la Direction du développement du territoire et des travaux publics de l'arrondissement pourra intervenir le cas échéant. Autrement, on invite les citoyens à s'assurer de l'entretien de leurs conduites (égout, drains pluviaux etc.) et de procéder à l'installation d'un clapet anti-retour sur le collecteur principal de la plomberie ou sur les branchements de la tuyauterie d'évacuation de leur résidence.

51. Question de Luc Galey-Jamier :

Quand aurons-nous les détails de la phase 2 (section Saint-Laurent / Parc) ?

Réponse:

Les détails de la phase 2 seront dévoilés au printemps 2022.

52. Anonyme:

If the administration changes in November, does the project get abandoned?

Réponse:

C'est peu probable, il est prévu d'octroyer le contrat de construction du lot 1 en juin de cette année, donc les travaux du lot 1 seront bien avancés en novembre. À la limite, les travaux du lot 2 (2022-2023) pourraient être remis en question.

53. Question d'Alexis Bilodeau-Fortin:

Doit-on s'attendre à des niveaux de bruits importants pendant les travaux?

Réponse:

Le niveau sonore ambiant ne devrait pas dépasser 75 décibels (dBA).

54. Question de Rubin Fogel:

Avez-vous pensé à rouvrir la rue Roy de St-Denis jusqu'à St-Laurent pendant les travaux ?

Réponse:

Cette solution a été envisagée mais non retenue, car l'arrondissement souhaite réaliser cette année le projet d'aménagement permanent des Terrasses Roy, entre l'avenue Coloniale et la rue de Bullion.

55. Question de Louise Faure:

Y a-t-il des travaux d'aqueduc prévus sur la rue Ste-Famille entre des Pins et Prince-Arthur pendant ces travaux ?

Réponse:

Aucun travaux sur la rue Sainte-Famille ne sont prévus en même temps que le projet de Pins. En fait, aucun travaux ne sont prévus à court terme sur la rue Sainte-Famille.

56. Question de Stéphanie Cabre:

Comment sera organisée la circulation automobile pour les riverains dans les artères adjacentes, par exemple pour accéder au début de l'avenue Henri Julien ?

Réponse:

L'avenue Henri-Julien demeurera à sens unique vers le nord. On y accédera par la rue du Square-Saint-Louis qui sera mise à sens unique vers l'ouest pour permettre d'y accéder par la rue Saint-Denis. Les détails du plan de maintien de la circulation seront présentés lors de la deuxième soirée d'information sur le projet, prévue en juillet.

57. Question de Corinne Payaud:

Comment ferons-nous pour accéder à la rue Sewell durant les travaux puisqu'elle débute à l'avenue des Pins ?

Réponse:

La rue Sewell croise le tronçon de l'avenue des Pins qui sera réaménagé dans le cadre du lot 2 et dont le plan de maintien de circulation n'est pas encore élaboré.

Probablement que la rue Sewell devra être mise à double sens durant le chantier.

L'impact sur le stationnement reste à évaluer. Les informations sur le lot 2 seront présentées au printemps 2022.

58. Question de Zach Wiltshire:

How will commercial deliveries be made to businesses without obstructing traffic?

Réponse:

Les camions de livraison ne pourront pas s'arrêter sur l'avenue des Pins. Cependant, des zones de livraison seront aménagées sur les rues locales, à proximité des locaux commerciaux.

59. Question d'Hendrik Brussent:

Why not postpone?

Réponse:

L'appel d'offres pour le lot 1 est déjà lancé. Ce ne serait pas souhaitable de retarder le projet, car les infrastructures sont en mauvais état et doivent être remplacées rapidement. De plus, plus vite on démarre le chantier, plus vite on pourra profiter des avantages d'avoir une avenue des Pins réaménagée.

60. Question de Denyse Rivard:

Pourquoi commencer un projet d'une telle envergure pendant la pandémie?

Réponse:

Ce ne serait pas souhaitable de retarder le projet, car les infrastructures sont en mauvais état et doivent être remplacées rapidement. De plus, plus vite on démarre le chantier, plus vite on pourra profiter des avantages d'avoir une avenue des Pins réaménagée.

61. Question de Louise Faure:

Y aura-t-il des travaux d'aqueduc sur la rue Ste-Famille entre Des Pins et Prince-Arthur à un moment donné pendant vos travaux ?

Réponse:

Aucun travaux sur la rue Sainte-Famille ne sont prévus en même temps que le projet de Pins. En fait, aucun travaux ne sont prévus à court terme sur la rue Sainte-Famille.

STATIONNEMENT

62. Question de Simon Brulotte:

Comment vont sortir les gens se stationnant sur Clark au nord de des Pins?

Réponse:

La rue Clark va demeurer ouverte durant le chantier, sauf pendant de courtes périodes. Les véhicules pourront poursuivre sur la rue Clark vers le sud jusqu'à la rue Guilbault ou la rue Prince-Arthur.

63. Anonyme:

Risquons-nous de perdre encore plus d'espaces résidents à cause des travaux?

Réponse:

Je suppose que vous faites référence aux espaces de stationnement réservés pour les résidents (SRRR). Mis à part les 23 espaces SRRR qui seront éliminés avec le projet, il n'y aura pas de places additionnelles perdues pour les résidents durant le chantier.

64. Question de Marc Robidoux:

Allons-nous remplacer le stationnement pour autobus touristique présentement en face du bâtiment des fusiliers du Mont-Royal?

Réponse:

La Ville s'est concertée avec les gestionnaires du bâtiment des Fusiliers Mont-Royal et aucune demande n'a été formulée pour un stationnement pour autobus touristique. Cependant, les espaces de stationnement réservés à l'usage des usagers du bâtiment des Fusiliers Mont-Royal seront conservés sur l'avenue Henri-Julien.

65. Question de Genoveffa Fiorin :

L'accès des bus coach pour le musée des Hospitalières - Avez-vous prévu un endroit pour le débarquement avant et après les travaux?

Réponse:

Un espace de débarquement sécuritaire pour les visiteurs arrivant en autobus sera aménagé à proximité de l'entrée principale du musée.

66. Question de Jean-Willy Kunz:

Est-il prévu de relocaliser les 23 places de stationnement SRRR qui disparaîtront, quelque part sur les 7 rues perpendiculaires entre Saint-Denis et Saint-Laurent? En d'autres termes, est-ce que les quelques places gratuites sur les rues transversales disparaîtront?

Réponse

Non, les places de stationnement SRRR ne seront pas redistribuées au dépens des places de stationnement gratuites. L'arrondissement prévoit ajuster l'offre de stationnement sur rue pour que le stationnement SRRR représente 70% du stationnement sur rue.

67. Question de Marc Robidoux:

Allez-vous éliminer l'espace de stationnement pour autobus touristique présentement en face du bâtiment des fusiliers du Mont-Royal?

Réponse:

Aucun espace de stationnement d'autobus n'a été demandé par les gestionnaires du bâtiment des Fusiliers Mont-Royal. Cependant, des espaces de stationnement réservés aux militaires seront conservés sur l'avenue Henri-Julien.

CIRCULATION ET SÉCURITÉ

68. Question d'Alexis Bilodeau-Fortin

Est-ce qu'il y aura des virages protégés pour les automobilistes voulant tourner à gauche aux feux de circulation?

Réponse:

Oui les deux phases de virages à gauche protégés vers le réseau artériel sont maintenues. Au carrefour des Pins - Saint-Laurent, le virage à gauche de l'ouest vers le nord sera toujours protégé, de même que le virage à gauche de l'est vers le sud au carrefour des Pins - Saint-Urbain. De plus, la voie de circulation sur l'avenue des Pins sera élargie à ces deux endroits pour permettre aux véhicules de contourner les véhicules en attente de tourner à gauche.

69. Question de Monique Trudel

Le virage à gauche sera encore permis ?

Réponse:

Oui, les virages à gauche seront permis partout sur l'avenue des Pins, comme aujourd'hui.

70. Anonyme

Il y aura de nouveaux feux de circulation ou les mêmes intersections qu'actuellement auront des feux ?

Réponse:

Aucun nouveau feu de circulation n'est prévu. Tous les carrefours actuellement munis de feux de circulation conserveront leurs feux.

71. Question de Anne-Maude Théberge

Le coin de la rue Sainte-Famille et l'avenue des Pins est problématique aux les automobilistes les cyclistes et les piétons. Serait-il possible d'installer un arrêt à ce coin de rue pour faciliter la traversée de rue des piétons et des cyclistes de plus s'il y a une piste cyclable.

Réponse:

Les normes de la Ville ne permettent pas de mettre des panneaux d'arrêt sur une artère et les débits de circulation sont trop faibles pour justifier un feu de circulation à ce carrefour. Par contre, le fait que la chaussée de l'avenue des Pins sera réduite de 14 à 8 m facilitera la traversée des piétons à cet endroit.

72. Question de Francois Lemieux

Qu'est ce qui est prévu entre Drolet et St-Denis?

Réponse:

La même configuration de rue est prévue entre les rues Drolet et Saint-Denis que pour le reste du projet. Il n'y aura qu'une seule voie de circulation à l'approche ouest du carrefour des Pins - Saint-Denis.

73. Question de Martin Gibert:

Est-ce que la rue Roy va rester partiellement fermée à la circulation pendant la période des travaux (Terrasses Roy) ?

Réponse:

Oui, la rue Roy va demeurer fermée entre la rue de Bullion et l'avenue Coloniale. L'arrondissement réalisera cette année des aménagements permanents pour les Terrasses Roy.

74. Question de Marie-Dominique Lahaise:

Est-ce que la circulation vélo sera possible pendant l'interdiction aux autos ?

Réponse:

Pour les déplacements de transit est-ouest, les cyclistes seront invités à faire un détour via la piste cyclable de la rue Rachel. Pour les déplacements locaux, les cyclistes seront invités à marcher avec leur vélo dans les corridors piétons qui seront maintenus dans la zone des travaux.

75. Question de Guillaume Duteaud :

Vous avez parlé des signaux exclusifs aux usagers à vélo à l'intersection Des Pins / St-Denis, qu'est-ce qui sera fait d'autre afin de sécuriser cette intersection qui fait présentement gravement défaut? L'aménagement prévu sera-t-il présenté au public avant exécution?

Réponse:

En plus du phasage des feux déjà mentionné, les nouveaux aménagements sur la rue Saint-Denis et sur l'avenue des Pins ralentiront les véhicules et permettront de séparer les cyclistes de la circulation véhiculaire. Non, il n'est pas prévu de présenter les plans d'aménagement au public avant la réalisation. Les travaux sur la rue Saint-Denis sont le prolongement vers le sud du concept déjà implanté.

76. Question de Magalie Bebronne:

Quels impacts prévoit-on sur la rue Roy en termes de circulation?

Réponse:

Aucune prévision de circulation n'a été faite pour la période du chantier. Le plan de maintien de circulation prévoit que la circulation artérielle sur l'avenue des Pins sera redirigée soit vers la rue Rachel, soit vers la rue Sherbrooke. La circulation de transit ne passera donc pas par la rue Roy, d'autant plus que celle-ci demeurera fermée entre la rue de Bullion et la rue Coloniale (Terrasses Roy). La rue Roy pourra être utilisée pour l'accès aux rues locales nord-sud.

77. Question de Vincent Pouliot :

Sera-t-il possible de traverser chaque intersection de façon sécuritaire?

Réponse:

La réduction de la chaussée de l'avenue des Pins de 14 m à 8 m facilitera la traversée à tous les carrefours et réduira la vitesse des véhicules. De plus, les traverses piétonnes aux carrefours avec feux de circulation seront très visibles puisqu'elles seront tracées avec des produits de marquage de moyenne durée. Par contre, aucun nouveau feu de circulation ou panneau d'arrêt ne sera ajouté et la Ville ne met pas de traverses piétonnes s'il n'y a pas de feu ou de panneau d'arrêt pour les protéger.

78. Question de John Reber:

Pendant la fermeture complète de l'avenue des Pins, quels dispositifs vont être pris pour éviter un excès de circulation sur la rue Roy et ensuite sur les rues transversales?

Réponse:

Le plan de maintien de circulation prévoit que la circulation artérielle sur l'avenue des Pins sera redirigée soit vers la rue Rachel, soit vers la rue Sherbrooke. La circulation de transit ne passera donc pas par la rue Roy, d'autant plus que celle-ci demeurera fermée entre la rue de Bullion et la rue Coloniale (Terrasses Roy). La rue Roy pourra être utilisée pour l'accès aux rues locales nord-sud seulement, ce qui limitera l'accroissement de la circulation. Les rues nord-sud ne devraient pas connaître d'augmentation notable de la circulation. Si des problèmes sont observés durant le chantier, la situation pourra être corrigée par le biais de l'agent de liaison.

79. Question de Ronald Gallant:

What measures will there be for traffic calming? Right now the speed limit is 40kph and no one respects it.

Réponse:

La Ville n'installe pas de mesures de modération de la circulation sur les artères comme l'avenue des Pins. Toutefois, le fait que la largeur de la chaussée soit réduite de 14 m à 8 m incitera les automobilistes à ralentir. Les automobilistes qui font des virages vers les rues locales seront également forcés de ralentir, en raison des seuils et des saillies de chaussée. Les automobilistes qui les suivent devront ralentir aussi car les voies ne permettent pas le dépassement.

80. Question de Cynthia Ménard :

Un stop avait été testé en pilotage coin Drolet l'année passée. Est-ce qu'un arrêt à cet endroit est maintenant prévu?

Réponse:

Non, il n'est pas souhaitable de mettre des panneaux d'arrêt sur le réseau artériel. Toutefois, la traversée de l'avenue des Pins à cet endroit sera plus facile avec le projet, car la largeur de la chaussée sera réduite de 14 à 8 m.

81. Question de Jean-François DesBois:

Pourquoi la Ville mène-t-elle une bataille contre les automobilistes, les commerçants et les citoyens en interdisant partout où elle le désire le stationnement gratuit et même payant quand il y a suffisamment de place pour accommoder tout le monde, cyclistes compris ? Pourquoi ne sommes-nous pas consultés?

Réponse:

L'administration a été élue avec un mandat clair pour favoriser le transport actif et collectif. Nous avons atteint les limites du modèle de mobilité de l'auto solo et il faut maintenant réinventer la ville vers un mode de développement plus durable pour

participer à la transition écologique en cours. La Ville de Montréal, qui dispose d'un réseau routier d'environ 4000 km, ne consulte généralement pas les citoyens pour les projets de réaménagement de rue mais informe les citoyens des aménagements retenus.

82. Question de Jacques Méthot:

Peut-on mettre un feu de circulation et une traverse piétonne au carrefour des Pins / Jeanne-Mance?

Réponse:

Ce n'est pas souhaitable de mettre un feu de circulation à cet endroit, car, à 90 m, il serait trop rapproché du feu de circulation du carrefour avec l'avenue du Parc. La norme pour l'espacement minimum entre deux feux de circulation à la Ville de Montréal est de 100 m. À certains endroits, les feux sont séparés d'aussi peu que 80 m, mais c'est dangereux car les conducteurs confondent le feu du carrefour en question avec le feu suivant et s'engagent sur le rouge quand le feu suivant passe au vert. De plus, les débits piétons sont faibles à cet endroit, et avec un nouveau feu, on forcerait beaucoup d'automobilistes et de cyclistes à s'arrêter (souvent inutilement), pour un petit nombre de piétons.

Par ailleurs, la Ville de Montréal ne met pas de traverse piétonne isolée, sans feu de circulation ou de panneau d'arrêt.

Les piétons auront le droit de traverser à cet endroit, et la distance de traversée sera réduite car la largeur de la chaussée sera réduite et passera de 14 m à 8 m.

Par ailleurs, le feu entrerait en conflit avec l'aménagement de la placette proposée au bout de l'avenue Jeanne-Mance.

DÉPLACEMENTS ACTIFS ET VOIES CYCLABLES

83. Question de Magali Bebronne

Est-il prévu à terme de connecter le lien cyclable de la rue Clark qui arrête présentement à Rachel?

Réponse:

Effectivement, la Ville prévoit de poursuivre la piste cyclable de la rue Clark, de la rue Rachel jusqu'à la rue Milton. Ce projet est inscrit à la programmation pour 2022. Ce prolongement cyclable pourra alimenter les pistes cyclables sécurisées de l'avenue des Pins.

84. Question d'Andrée Deveault

Y aura-t-il une façon sécuritaire d'emprunter la bande cyclable sur l'avenue Laval à partir de l'avenue des Pins. Présentement, il n'y a pas de feux de circulation et il faut traverser la rue à nos risques et périls.

Réponse:

Malheureusement, il est impossible d'implanter un feu de circulation au carrefour des Pins - Laval, car cette intersection est trop proche des carrefours adjacents, soit des Pins - Hotel-de-Ville et des Pins - Henri-Julien, qui sont déjà munis de feux de circulation. La présence de ces feux de circulation rapprochés de part et d'autre de l'avenue Laval crée des créneaux dans le flot de circulation sur l'avenue des Pins, ce qui devrait permettre aux cyclistes de traverser en sécurité. De plus, avec le projet de réaménagement de l'avenue des Pins, la largeur de la chaussée sera réduite de 14 m à 8 m environ, ce qui facilitera la traversée des cyclistes.

85. Question de Wayne Wood

The intersection of Parc/Pine is very dangerous. A cyclist was already killed there. Will this intersection be modified to make it safer?

Réponse:

La limite du projet de réaménagement de l'avenue des Pins se situe juste à l'est du carrefour des Pins - du Parc. Nous ne prévoyons donc pas intervenir sur ce carrefour, qui a été aménagé relativement récemment (2008). Par contre, nous sommes conscients de la problématique de sécurité routière à cet endroit. Dans une seconde phase du projet, nous analyserons la situation de l'avenue des Pins, sur tout le tronçon entre la rue Peel et l'avenue du Parc.

86. Question de Patrick Keyser:

Sachant que l'avenue des Pins deviendra une piste cyclable très empruntée est-ouest, avez-vous étudié l'impact que cela créera à l'intersection de la piste cyclable nord-sud à l'angle de Hutchison et de l'avenue des Pins?

Réponse:

Aucune étude n'a été réalisée à cet endroit dans le cadre de la phase 1 du projet de réaménagement de l'avenue des Pins. Cependant, à plus long terme, la Ville prévoit réaménager l'avenue des Pins entre l'avenue du Parc et la rue Peel dans la phase 2 du projet.

87. Question de Peter Clibbon :

Est-ce qu'il aura un détour pour la piste cyclable sur des pins?

Réponse:

Pour les déplacements de transit est-ouest, les cyclistes seront invités à faire un détour via la piste cyclable de la rue Rachel. Pour les déplacements locaux, les cyclistes seront

invités à marcher avec leur vélo dans les corridors piétons qui seront maintenus dans la zone des travaux.

88. Question de Serge Sasseville :

Combien de voies seront retirées de l'avenue des Pins ?

Réponse:

Aucune, à l'exception de l'approche ouest du carrefour des Pins - Saint-Denis où le nombre de voies passera de deux à une. Ailleurs, le nombre de voies sera maintenu, puisqu'il y aura des élargissements pour les mouvements de virage aux carrefours Saint-Laurent, Saint-Urbain et du Parc.

89. Question de Julien Gagnon-Oulette:

Comment se feront les liens cyclables. Surtout au coin de l'avenue du Parc en roulant vers l'ouest et tournant à gauche. Même chose en allant vers l'est au coin de St-Denis en tournant à gauche pour rejoindre le REV qui commence au coin de Roy?

Réponse:

En direction ouest vers le centre-ville, les cyclistes pourront traverser l'avenue du Parc, circuler sur la bande cyclable déjà en place sur l'avenue des Pins, puis à tourner à gauche pour emprunter la chaussée désignée sur la rue Hutchison.

Par ailleurs, le REV St-Denis sera prolongé dans les deux directions entre les rues Roy et Cherrier. Ce prolongement sera inauguré en novembre 2022, en même temps que la fin des travaux du lot 1 de l'avenue des Pins. Les cyclistes tournant à gauche vers le nord sur Saint-Denis à partir de l'avenue des Pins pourront donc emprunter le REV.

90. Question d'André Turcotte:

Pourquoi la piste cyclable ne se rend pas jusqu'à l'avenue du Parc pour se connecter avec les pistes cyclables sur St-urbain et du Parc?

La future piste cyclable protégée de l'avenue des Pins se connectera directement avec la bande cyclable sur la rue Saint-Urbain. Au carrefour de l'avenue du Parc, les cyclistes circulant sur la future piste cyclable protégée de l'avenue des Pins continueront sur la bande cyclable actuelle pour rejoindre la chaussée désignée de la rue Hutchison.

91. Anonyme :

La piste cyclable sur Roy va-t-elle être préservée malgré l'ajout de deux nouvelles pistes cyclables sur Pins?

Réponse:

Oui, la piste cyclable sur la rue Roy sera maintenue.

92. Question de Jacques Nacouzi:

Comment la piste cyclable direction Est sur Des Pins sera connectée au REV Saint-Denis direction Nord?

Réponse:

Par le prolongement du REV Saint-Denis entre les rues Roy et Cherrier, prévu en novembre 2022, au même moment que la fin du lot 1 du projet des Pins.

93. Question de Danièle Letocha:

L'accès aux ruelles est-il maintenu avec la bande cyclable?

Réponse:

Bien sûr, l'accès à toutes les ruelles est maintenu par des ouvertures dans la bande plantée. Comme aujourd'hui, les véhicules sortant des ruelles devront prendre garde aux cyclistes arrivant à leur gauche.

94. Question de Frédéric Archard:

Les deux pistes cyclables sur des Pins sont-elles doubles de chaque côté?

Réponse:

Les pistes cyclables ne sont pas doubles, mais elles sont généralement de largeur suffisante pour permettre les dépassements.

ARCHÉOLOGIE ET PATRIMOINE

95. Question Luc Galey-jamier

Les citoyens / écoles auront-elles accès à des activités de sensibilisation aux fouilles archéologiques ?

Réponse:

Non, ce n'est pas prévu pour le moment. Selon, l'ampleur des résultats, un programme d'interprétation sur panonceaux pourrait être déployé le long de l'avenue.

96. Question de Pierre Letarte:

L'église allemande coin Hotel-de-ville est classée comme monument historique et dans quelle mesure est-elle utilisée?

Réponse:

L'église Saint-Boniface, bien que construite dans les années 1930, n'est pas classée comme monument historique. L'église dessert depuis plus de 90 ans une communauté catholique allemande à l'échelle de toute l'île de Montréal. L'église est toujours très active, avec des messes hebdomadaires et des activités qui peuvent regrouper jusqu'à 150 personnes.

97. Question de Genoveffa Fiorin:

Qu'allez-vous faire des trouvailles archéologiques pour les mettre en valeur?

Réponse:

Selon l'ampleur des résultats, un programme d'interprétation sur panonceau pourrait être implanté le long de l'avenue.

DIVERS

98. Question de Ronald Gallant

Can you add closed captions to this presentation?

Réponse:

Pour le moment, le système utilisé ne permet pas le sous-titrage des présentations publiques. Nous retenons toutefois la suggestion pour des présentations publiques ultérieures.

99. Question de Stanislas Malecki

Quel est l'avenir du terrain vacant Saint-Denis/ des Pins?

Réponse:

À la séance du 7 décembre 2020, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a autorisé un projet particulier de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la construction d'un bâtiment mixte de 4 étages avec mezzanine sur le terrain de l'ancienne station service à l'angle Saint-Denis et Des Pins. Le projet inclut un rez-de-chaussée commercial, ainsi que trois étages et une mezzanine résidentiels occupés par 33 logements. Du verdissement est prévu sur l'avenue Des Pins, en complément avec celui du projet des Pins, et il est prévu que le coin soit ouvert sur l'intersection.

Une présentation du projet peut être consultée sur le site suivant:

<https://montreal.ca/articles/urbanisme-consultations-ecrites-octobre-7089>

Une fois l'autorisation par PPCMOI obtenue, les propriétaires doivent déposer une demande et obtenir un permis de construction de l'arrondissement avant de planifier le début du chantier.

100. Question de Stanislas Malecki

Quel est l'avenir du centre service scolaire St-Denis/des Pins?

Réponse:

La façade du bâtiment situé au 3744, rue Saint-Denis est en mauvais état et fera l'objet d'un réfection en 2023-2024 par le Centre de services scolaires de Montréal. Pour l'instant, il est prévu que le bâtiment conserve sa vocation.

101. Question de Rubin Fogel

Est-ce qu'il y a des plans pour changer la vocation de l'édifice de la Commission scolaire au coin sud-ouest de la rue St-Denis et l'avenue des Pins ? La Commission pourrait certainement trouver un autre emplacement pour ses besoins. Le bâtiment actuel est stratégiquement situé, mais est une grave pollution visuelle.

Réponse:

La façade du bâtiment situé au 3744, rue Saint-Denis est en mauvais état et fera l'objet d'un réfection en 2023-2024 par le Centre de services scolaires de Montréal. Pour l'instant, il est prévu que le bâtiment conserve sa vocation.

Question de Philippe Corbeil

Comment allez vous allez gérer le groupe des Inuits qui sont dans le quartier et font du camping sur ave du Parc et Milton et Saint-Urbain et Sherbrooke il vont sûrement venir s'installer sur des Pins?

Réponse:

La Ville de Montréal travaille avec les groupes communautaires afin de trouver des solutions à long terme pour réintégrer les populations marginalisées dans la société.

102. Question d'André Veillette:

Quels sont les plans pour les résidences des Soeurs et comment cela va influencer le projet?

Réponse:

La Ville a acquis la propriété des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph en 2017. Les Soeurs continuent à résider dans une partie du site (40% de la superficie du couvent, en vertu d'un bail à long terme jusqu'en 2039) et le réaménagement de l'avenue des Pins prend en compte leurs besoins, notamment pour ce qui a trait au maintien des services.

En parallèle, la Ville vise une mise en valeur et une requalification de ce site d'exception. Tout en s'engageant à déployer tous les efforts pour protéger le patrimoine historique, culturel et religieux lié à l'immeuble, le projet se conformera aux cinq principes suivants :

- la préservation de l'esprit des lieux ;
- le respect des valeurs des Religieuses et de leur mission spirituelle ;
- la protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel ;
- la cohérence avec l'histoire du site ;
- l'ouverture et la collectivité et la réponse à ses besoins.

L'occupation des lieux se fera de façon graduelle jusqu'à la formulation d'un projet pérenne. L'occupation transitoire du site, prévue sur une période de quelques années, permettra, par une occupation progressive et évolutive du site, l'intégration les trois composantes du projet de mise en valeur : les acteurs (parties prenantes), les lieux (bâtiments et jardins) et la gouvernance.

Cette approche permettra de définir et d'évaluer, au fur et à mesure de son évolution, la vocation et le modèle de gouvernance le plus adéquat tout en assurant le meilleur arrimage possible entre le site et la communauté en devenir.

103. Question de Nicolas Crowley :

Il y a un terrain vide à l'angle de Saint-Denis / des Pins. Est-ce qu'il y a une possibilité de l'intégrer dans le projet?

Réponse:

Non. À la séance du 7 décembre 2020, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a autorisé un projet particulier de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la construction d'un bâtiment mixte de 4 étages avec mezzanine sur le terrain de l'ancienne station service à l'angle Saint-Denis et Des Pins. Le projet inclut un rez-de-chaussée commercial, ainsi que trois étages et une mezzanine résidentiels occupés par 33 logements. Du verdissement est prévu sur l'avenue Des Pins, en complément avec celui du projet des Pins, et il est prévu que le coin soit ouvert sur l'intersection.

Une présentation du projet peut être consultée sur le site suivant:

<https://montreal.ca/articles/urbanisme-consultations-ecrites-octobre-7089>

Une fois l'autorisation par PPCMOI obtenue, les propriétaires doivent déposer une demande et obtenir un permis de construction de l'arrondissement avant de planifier le début du chantier.

104. Question de François Lemieux :

Quand débutera la construction du projet résidentiel sur les lieux de l'ancienne station-service au coin de St-Denis?

Réponse:

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a autorisé le projet particulier de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) lors de la séance du 7 décembre 2020. Les propriétaires doivent maintenant déposer une demande pour obtenir un permis de construction de l'arrondissement avant de planifier le début du chantier. La date du chantier n'est pas connue et dépendra du promoteur immobilier.

105. Anonyme :

La rue Drolet est empruntée par les camions de service vers l'entrée de garage de l'édifice d'entretien de la commission scolaire. Que va-t'il se passer avec cette situation?

Réponse:

Durant le chantier, le sens de circulation de la rue Drolet sera changé vers le sud entre l'avenue des Pins et la rue du Square-Saint-Louis. Les camions du CSSDM pourront accéder à la rue Drolet par la rue Roy. Les détails du plan de maintien de la circulation seront présentés lors de la deuxième soirée d'information sur le projet, prévue en juillet.

106. Question de Redoca De Jesús:

Est-ce que des nouveaux commerces pourront être créés, malgré les bâtiments qui sont déjà présents?

Réponse

De nouveaux commerces pourront être créés dans les locaux commerciaux actuellement vacants. Il n'est pas prévu de modifier le zonage pour augmenter la proportion de commerces sur l'avenue.

107. Question de Pierre Letarte:

Dans quelle mesure votre planification tient-elle compte de la vocation future de l'Église St-Boniface compte tenu du vieillissement de sa population?

Réponse:

Selon les informations reçues de l'église, aucun changement de vocation pour ce bâtiment n'est envisagé et la communauté catholique allemande qui l'occupe compte bien rester dans ces lieux pour célébrer son 100e anniversaire en 2030 et pour les années à venir. La situation financière de l'église est favorable.